

LE RÉSEAU DOCUMENTAIRE DU VAL-D'OISE

REDOCVO

Le département du Val-d'Oise a été créé en 1965 par découpage de l'ancienne Seine-et-Oise. C'est donc un département jeune par ses structures administratives et ses infrastructures. Jeune aussi par sa population – très dense –, dont plus de 30 % a moins de 20 ans.

En 1965, le principe des villes nouvelles est retenu pour constituer des centres urbains et des pôles d'activité susceptibles de répondre aux besoins de logement et d'espace urbain d'une région parisienne en pleine expansion, et de contrôler son développement.

Quelques années plus tard, ce principe, révisé à la baisse, est cependant maintenu, et les villes nouvelles se développent. Cergy-Pontoise, ville préfecture, voit s'installer un important parc d'activité, constituant un prolongement du quartier de la Défense. Le premier et seul pôle universitaire du département s'y installe avec, au départ, les grandes écoles ESSEC (École supérieure des sciences économiques et commerciales), et ENSEA (École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications), suivies par le Centre polytechnique Saint-Louis, qui regroupe plusieurs établissements supérieurs de l'enseignement libre, et, enfin, par l'université.

Au recensement de 1990, le Val-d'Oise compte 1 049 716 habitants, et la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, qui regroupe onze communes, en rassemble aujourd'hui plus de 173 000.

Dans un tel contexte démographique et dans le cadre du plan Université 2000, est née, en 1989, l'université de Cergy-Pontoise, tout d'abord

antenne de l'université de Paris X-Nanterre, pour le droit, l'économie et l'Institut universitaire de technologie (IUT). Elle n'a été créée, juridiquement, qu'en juillet 1991, en même temps que trois autres universités de la région parisienne.

Université pluridisciplinaire, encore sous statut dérogatoire, elle comprend deux pôles et un IUT, répartis sur cinq et bientôt six sites :

- le pôle des sciences humaines qui regroupe le droit, l'économie, les langues (langues étrangères appliquées et LCE, en anglais, allemand et espagnol), les lettres et la géographie et un Institut universitaire professionnalisé (IUP) de finance ;

- le pôle des sciences et techniques comprenant les mathématiques, la physique, la chimie, la biologie et la géologie, ainsi que deux IUP : génie civil et génie électrique ;

- l'IUT, qui comporte quatre départements – techniques de commercialisation, génie civil, génie électrique, organisation et gestion de la production – est délocalisé à Argenteuil.

Accueillant, au début, une forte proportion d'étudiants du 1^{er} cycle, l'université tient cependant à s'affirmer comme université de plein exercice et développe des enseignements de 3^e cycle ainsi que la recherche.

La carte documentaire de Cergy-Pontoise

Au début de 1995, soucieuse de faire le point en matière d'offre documentaire dans le cadre de la préparation d'un colloque organisé en février 1995 à l'université, sur le thème

FRANÇOISE DANSET

Bibliothèque départementale
du Val-d'Oise

E-mail : danset@cg95.fr

MARIE-FRANÇOISE MASSAL

Bibliothèque universitaire
de Cergy-Pontoise

E-mail : massal@u-cergy.fr

« Quelle offre documentaire pour les étudiants de Cergy-Pontoise ? », la bibliothèque départementale publiait une carte documentaire de Cergy-Pontoise, dans laquelle était recensé l'ensemble des ressources documentaires existant dans le périmètre de la ville nouvelle.

Une offre à bien des égards considérable, répartie entre 25 établissements : on trouve aujourd'hui dans la ville nouvelle neuf bibliothèques publiques, dont la bibliothèque départementale, cinq bibliothèques de l'enseignement supérieur, dont la bibliothèque universitaire, onze bibliothèques ou centres de documentation spécialisés. Un ensemble de services qui totalisent plus de 750 000 livres, avec, pour certains de ces établissements, des fonds encyclopédiques et tous publics, et, pour d'autres, des fonds extrêmement spécialisés. Aux livres s'ajoutent les collections de documents audiovisuels : phonogrammes, vidéogrammes, fonds iconographiques, des CD-ROM et bases de données, des cartes, etc.

La bibliothèque universitaire

La bibliothèque de l'université créée, ex nihilo, en 1990, connaît un développement rapide. Elle est localisée sur

trois sites, et bientôt quatre : Les Chênes pour le droit/lettres (ouverture en octobre 1993) ; Saint Christophe pour les sciences (ouverture en octobre 1992) ; Saint Martin pour les sciences (ouverture en mars 1995) ; Neuville pour les sciences/IUT (ouverture prévue en 1996).

La section droit/lettres est ouverte 55 heures par semaine et ne ferme que deux semaines, en été. Les sections scientifiques sont ouvertes 45 heures par semaine et ferment quatre semaines en août, à Noël, et, alternativement, une semaine à Pâques.

Pluridisciplinaire comme l'université, la bibliothèque offre dès maintenant l'accès à près de 40 000 ouvrages sur un catalogue informatisé, à 800 périodiques, auxquels s'ajoutent des thèses sur microfiches (environ 20 000), des documents audiovisuels (une centaine de cassettes vidéo et une vingtaine de CD-ROM).

Un service de prêt entre bibliothèques a été mis en place dès 1993 en sciences, et en 1994 en droit/lettres. Dans le cadre de RedocVO, avec l'aide financière du Conseil général, ce service va être étendu à l'ensemble des bibliothèques d'enseignement supérieur de Cergy (ESSEC, ENSEA, Centre polytechnique Saint-Louis...), ainsi qu'aux bibliothèques et centres de documentation du Conseil général.

La difficulté pour la bibliothèque universitaire a été de coordonner les deux activités suivantes, sans que l'une ne se développe au détriment de l'autre :

- la constitution des fonds et la mise en place des différents services que doit offrir toute bibliothèque universitaire ;
- l'accueil d'étudiants, dont le nombre augmente de près de 2 000 par an.

Cette mission quasi impossible n'a pu être menée à bien, malgré des effectifs restreints (20 personnes à la rentrée 1995), que grâce au dynamisme du personnel et à l'aide d'un nombre important - autant que de personnel permanent - de personnes engagées sur contrats emploi-solidarité.

La chance de la bibliothèque universitaire de Cergy a été d'avoir assez rapidement des bâtiments, ce que n'ont pas pour l'instant les autres bibliothèques des universités nouvelles : 3 000 m² en 1993, auxquels s'ajoutent 1 200 m² en 1995, 1 000 m² en 1996, et 6 000 m² d'une bibliothèque centrale, dont l'ouverture est prévue en 1997.

Mais elle a surtout bénéficié d'un soutien constant, et de plus en plus

* Cf. compte rendu de ce colloque dans le *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 40, n° 3, 1995, p. 70-71.

affirmé de la direction de l'université, et a été au cœur des préoccupations des collectivités locales, qui l'ont également aidée, à plusieurs reprises, financièrement.

La bibliothèque départementale

La bibliothèque départementale est, comme son département, relativement jeune, si on la compare aux plus anciennes bibliothèques départementales qui ont aujourd'hui 50 ans.

Elle offre actuellement un fonds de 210 000 livres et 35 000 documents sonores. Elle ouvrira au début de l'année 1996 un fonds de CD-Rom. Tous ces documents sont prêtés à des bibliothèques relais : bibliothèques municipales et associatives de petites villes, bibliothèques d'écoles, de maisons de retraite, de structures petite enfance, d'écoles de musique, de comités d'entreprises, etc.

LES DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS SONT APPRÉCIÉS EN FONCTION TANT DE LEURS CONDITIONS D'ACCUEIL QUE DE LEUR OFFRE DOCUMENTAIRE

La bibliothèque départementale assure à tous les animateurs de ces bibliothèques relais, dont beaucoup sont bénévoles, une formation professionnelle, et des conseils personnalisés, ainsi que des aides financières dans le cadre du Plan lecture.

Le Conseil général apporte, par l'intermédiaire du Plan départemental de développement de la lecture, élaboré en 1992, une aide au développement, au fonctionnement et à l'animation de l'ensemble des bibliothèques du département.

L'ensemble des 270 bibliothèques relais de la bibliothèque départementale constitue le premier cercle du réseau formé par celle-ci.

Le deuxième cercle est constitué par les bibliothèques relevant directement du Conseil général du Val-d'Oise. En effet, dès son installation en 1992, il était convenu que le logiciel *MULTILIS* devait gérer l'ensemble des collections documentaires appartenant au département, celles de la bibliothèque départementale mais aussi les collections des Archives départementales, du Centre de documentation administrative, du centre départemental d'archéologie, du musée archéologique départemental du Val-d'Oise, ainsi que tous les fonds qui viendraient à être constitués par la suite. A cet ensemble s'ajoutent des catalogues collectifs que le serveur de la bibliothèque départementale pourra héberger comme, par exemple, le fonds de livres anciens répartis dans plusieurs bibliothèques municipales et dans celle de la Fondation Royaumont, dont l'inventaire vient de s'achever.

Le réseau *Redocvo*, dont il est question ci-dessous, forme le troisième cercle.

Une politique documentaire interdisciplinaire

La carte documentaire établie en juin 1995 a révélé une offre importante en nombre de documents, variée et répartie en de nombreux sites, géographiquement très proches, mais dont l'accès est le plus souvent réservé.

Pratiques et attentes des étudiants

Une enquête a été réalisée en 1994 à la demande du Conseil général par SCP communication, avec la collaboration de la bibliothèque départementale en liaison avec la bibliothèque universitaire, sur les pratiques et les comportements de lecture des étudiants. Cette enquête avait permis d'analyser la demande et de faire les constatations suivantes :

– les étudiants ne lisent pas seulement pour leurs études, mais aussi pour leur plaisir. Ils demandent donc une offre complémentaire de la part

des différentes bibliothèques, et ils considèrent l'ensemble des structures documentaires comme leurs lieux naturels de documentation ; ils souhaitent effectuer le moins possible de déplacements ;

– les étudiants sont très nombreux à aller à la bibliothèque pour travailler en utilisant leurs instruments de cours ; ils demandent donc des espaces de travail, et des horaires d'ouverture très larges.

Le rôle social de la bibliothèque utilisée comme espace de travail apparaît très clairement dans cette enquête, et les différents établissements sont appréciés en fonction tant de leurs conditions d'accueil que de leur offre documentaire.

Concluant son analyse de cette enquête, Emmanuel Fraisse, enseignant-chercheur à l'université de Cergy-Pontoise, remarquait : « Au total, ce regard pose clairement la question des transformations qu'implique, dans une ville nouvelle et un département jeune, un enseignement supérieur de masse, qui, lui-même, entraîne un développement de la recherche et des formations d'excellence. Expriment une adhésion remarquable aux services collectifs en matière de lecture et de documentation, les publics étudiants n'ont pas fini d'interroger l'ensemble des bibliothèques et de ceux qui en ont la charge, au plan de l'État comme à celui des collectivités territoriales et des établissements d'enseignement supérieur ».

Face à ces attentes, qui se superposent et s'ajoutent aux attentes de l'ensemble des habitants de la ville nouvelle, face aux problèmes budgétaires, au manque de surface, au manque chronique de personnel, il s'agit donc de proposer des solutions concrètes : coopérer pour coordonner l'offre et organiser les accès à l'information et au document.

La construction de Redocvo

Déjà engagé dans la participation au projet de bibliothèque universitaire centrale, prévue au centre ville, à Cergy, le Conseil général du Val-d'Oise propose dès 1993 à plusieurs établissements d'enseignement supé-

rieur de la ville nouvelle de participer à la mise en place d'un réseau documentaire, et charge la bibliothèque départementale du pilotage de ce projet.

Ainsi est né en octobre 1995 Redocvo, réseau documentaire du Val-d'Oise, qui repose sur un dispositif d'accès aux catalogues et sur un accord de prêt entre bibliothèques.

Il a pour objectif d'offrir à tous les utilisateurs des établissements concernés l'accès au document, ou à une copie lorsqu'il s'agit d'un article de périodique, grâce au système du prêt entre bibliothèques.

Dans un premier temps, les établissements concernés sont : les différents sites de la bibliothèque universitaire, la bibliothèque de l'ESSEC, celle de l'ENSEA, le Centre polytechnique Saint-Louis et enfin les établissements dépendant du Conseil général (bibliothèque départementale, Centre de documentation administrative, Archives départementales, centre départemental d'archéologie, musée archéologique départemental).

L'accès aux différents catalogues, opérationnel pour la plupart en octobre 1995, s'effectue via Internet. La plupart des établissements d'enseignement supérieur sont en effet connectés à Internet par Renater, et le Conseil général a sollicité à cette occasion un raccordement par cette même voie. Les bibliothèques participant à ce système de connexion mettent ainsi leur catalogue à disposition du monde entier.

Une charte établie entre les différents établissements doit permettre de réguler le prêt entre bibliothèques. Certaines, en effet, souhaitent ne traiter que des demandes émanant d'étudiants du 3^e cycle ou de chercheurs, tandis que d'autres accueillent les demandes de tout type de public. Certaines autorisent le prêt du document communiqué à une autre bibliothèque, d'autres pas ; la communication des copies d'articles fait aussi l'objet d'une réglementation.

Cette charte est révisable à tout moment. Il importe à la fois de tenir compte des impératifs de chaque partenaire et de se tenir prêt à faire évoluer l'offre en fonction des réévaluations des politiques documen-

taires et des demandes du public, et de se tourner vers l'avenir.

Le réseau documentaire a vu le jour avec cinq coopérateurs. L'objectif est de l'étendre assez rapidement pour mettre à disposition des utilisateurs

**LE RÉSEAU
DOCUMENTAIRE
DU VAL-D'OISE
REPOSE SUR
UN DISPOSITIF
D'ACCÈS
AUX CATALOGUES
ET SUR UN ACCORD
DE PRÊT ENTRE
BIBLIOTHÈQUES**

l'ensemble des ressources de la ville nouvelle, qui sont, on l'a vu, importantes. Ainsi, les bibliothèques publiques de la ville nouvelle qui représentent environ 350 000 livres, le fonds ancien de la ville de Pontoise,

les collections du musée départemental de l'Éducation, ou les documents de l'AFIFA (Association spécialisée dans l'alphabétisation et l'insertion), sont autant de réserves documentaires qui gagneraient à être rendues accessibles à un plus grand nombre, et avec plus de rapidité.

Une politique d'acquisition raisonnée, partagée, de même qu'une politique de conservation concertée permettraient de faire des économies de budget et de surfaces de stockage, et sans doute de réinvestir dans une offre documentaire plus large les économies ainsi réalisées.

On a vu aussi que les lecteurs ne souhaitent pas se déplacer, pas plus que les établissements ne souhaitent faire face à des afflux de nouveaux lecteurs car, dans l'ensemble, les bâtiments sont exigus et le personnel est trop peu nombreux. C'est donc avant tout sur l'accès à l'information qu'il importe de travailler. L'information doit être pertinente : où se trouve le document recherché ? Est-il disponible ? Elle doit être rapide : le lecteur a la possibilité d'interroger ou de faire interroger une liste précise du catalogue des différents établissements. A terme, de nouveaux outils devraient permettre la recherche simultanée dans plusieurs catalogues.

Des outils pour l'interrogation à distance

L'accès aux différents catalogues des établissements connectés à Internet via Renater et le Rerif (Réseau pour l'enseignement et la recherche en Ile-de-France) s'effectue dans un premier temps par Telnet ; le poste de l'interrogateur devient un terminal de l'ordinateur distant et la recherche se fait dans l'OPAC propre à chaque système. Plusieurs établissements ont mis en place un serveur Web donnant notamment accès à leur catalogue par cette même voie. Le Conseil général disposera au cours du premier trimestre de son propre serveur Web qui présentera Redocvo et donnera accès aux différents catalogues accessibles par Telnet*.

Une préfiguration de ces pages d'accueil a été présentée lors de l'inauguration du bâtiment Saint-Martin de l'université de Cergy-Pontoise, le 19 octobre 1995. Il s'agira ensuite de ménager des accès plus transparents à ces catalogues, indépendants des différents logiciels, et de permettre l'interrogation simultanée de plusieurs catalogues. Différentes hypothèses sont examinées, reposant notamment sur la norme Z39.50.

* Page d'accueil www du Conseil général (ouverture mi-1996) : <http://www.cg95.fr/redocvo>
Page d'accueil www de l'université : <http://www.u-cergy.fr>

Des défis et des atouts

Nous trouvons donc à Cergy-Pontoise une situation un peu paradoxale, mais sans doute assez courante. Les ressources documentaires y sont importantes, mais dispersées, la demande est forte, mais mal répartie : certaines bibliothèques comme la bibliothèque publique de l'agglomération nouvelle, ainsi que les sites scientifiques de la bibliothèque universitaire sont totalement saturés, d'autres restent peu connus, ou d'accès restreint. Certains fonds sont sous-utilisés.

Aujourd'hui, les nouvelles technologies de la communication de l'information permettent de pénétrer dans les catalogues, de savoir quelles sont les ressources d'une bibliothèque, si les documents sont disponibles, comment se les procurer. Les moyens matériels pour la mise en place d'un prêt entre bibliothèques et la circulation des documents d'un établissement à l'autre ont été assurés (un véhicule et un poste à temps partiel) par le Conseil général du Val-d'Oise. C'est la bibliothèque universitaire qui est responsable de son fonctionnement dans le cadre de la charte élaborée entre les premiers coopérateurs.

Redocvo est un début, on serait tenté de dire que c'est une promesse. En effet, il reste aujourd'hui aux professionnels des bibliothèques et de l'in-

**IL RESTE
AUJOURD'HUI AUX
PROFESSIONNELS
DES
BIBLIOTHÈQUES ET
DE L'INFORMATION
À JOUER À FOND
LA CARTE
DE L'OUVERTURE
ET DE
LA COMMUNICATION**

formation à jouer à fond la carte de l'ouverture et de la communication : au-delà des frontières administratives et des statuts des établissements, la libre circulation des documents devra

être assurée dans un périmètre sans cesse élargi.

C'est sur cette base et appuyée sur un réseau déjà largement opérationnel que la future bibliothèque universitaire centrale pourra offrir de nombreux et nouveaux services. Entièrement financée par le Conseil régional d'Ile-de-France, cette bibliothèque sera aménagée, au centre ville de Cergy, sur 5 700 m², dans les locaux laissés vacants par le déménagement de la Caisse d'Épargne. Elle ouvrira en 1997-1998, avec une vidéothèque, une logithèque, une cartotheque, des laboratoires de langues, des CD-ROM, et surtout une salle d'actualité largement ouverte aux personnes extérieures à l'université : simple citoyen, mais aussi entreprises, auxquels seront proposés l'accès aux banques de données (en ligne et sur CD-ROM) et la fourniture de documents.

A terme la bibliothèque universitaire est appelée à devenir l'élément moteur du réseau documentaire du Val-d'Oise. Une bibliothèque bien dans son université, bien dans sa ville, bien dans sa région.

Janvier 1996